



Rsa ou autre allocation à demander retroactivement?

Par **bcbg0526**, le **09/03/2010** à **00:49**

Bonjour,

Je suis en situation régulière depuis deux ans avec une carte de séjour VPF, mère élevant seule un enfant, divorcée et suis actuellement au chômage sans toucher les assedics.

Je n'ai pas travaillé pendant les deux dernières années et n'ai vécu que de mes économies du passé et d'une maigre pension alimentaire de mon ex, versée de manière irrégulière.

Comme j'avais vaguement entendu qu'il faut 5 ans de séjour pour prétendre au RSA je n'ai fait aucune démarche auprès de CAF par rapport aux différentes allocations pendant tout ce temps.

Est-ce que dans ma situation actuelle j'ai droit au RSA et aux allocations comme l'allocation rentrée scolaire pour mon enfant scolarisée? Si oui et si j'en fais la demande maintenant, puis-je réclamer le versement rétroactif de ces allocations pour les deux dernières années pendant lesquelles je n'ai pas fait la demande par ignorance?

Enfin, si je ne peux prétendre au versement de ces allocations des deux dernières années, comment doit-je faire ma demande aujourd'hui afin que je puisse tirer le plus d'avantage?

Autrement dit, à partir de quelle date (la plus lointaine dans le passé) je peux faire démarrer la date de ma demande?

En ce moment, je suis vraiment dans le besoin. Et si je peux récupérer un peu d'aide financière, cela m'aidera beaucoup matériellement.

Merci infiniment de vos conseils.